




CGT ÉDUC 'ACTION 28

Eure-et-Loir

1erdegre28@cgteduc.fr ■ 07.67.02.40.92

<https://educaction28.reference-syndicale.fr/>

 CGT éduc'action 28

Instagram CGT éduc'action 28

Communiqué de presse

Quand l'Éducation Nationale refuse à des élèves une sortie scolaire orientée sur le devoir de mémoire.

Chartres, le 17 janvier 2025

L'Éducation Nationale, par le biais de l'Inspectrice de la Circonscription de Dreux 1, refuse à une classe de CM2 de l'École Berthelot de Dreux, école en zone REP+, de faire une sortie scolaire sur le Débarquement ayant eut lieu en Normandie.

Sous prétexte de l'absence de quelques élèves, l'Éducation Nationale refuse ainsi le travail historique et le devoir de mémoire à toute la classe de CM2. Outre le mépris du travail des enseignants et des élèves, la déception de ces derniers, des frais sont engagés par les parents et la collectivité. Et malheureusement, certains de ces frais ne seront pas remboursés. La population drouaise, dont une large partie précarisée, se retrouve ainsi sanctionnée.

Rappelons que la circulaire sur les sorties et voyages scolaires du 16 juillet 2024 dans le Premier Degré précise que « *Tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire. Par conséquent, les écoles et les établissements scolaires sont invités à encourager l'organisation de ces séjours.* »

Cela semble donc être une nouvelle fois une décision arbitraire, contradictoire et en opposition avec l'intérêt pédagogique. En effet, une telle sortie, accès sur le devoir de mémoire, permet de former nos futurs citoyens.

La CGT éduc'action 28 condamne fermement cette décision ubuesque qui met en lumière une nouvelle fois les dysfonctionnements au sein de l'éducation nationale.

La CGT éduc'action 28 se battra toujours pour que les enfants bénéficient d'apports éducatifs qui construisent le citoyen au lieu de répondre aux injonctions d'une hiérarchie arbitraire.